

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr. .
GENERALE

S/13075
8 février 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 8 FEVRIER 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DU MAROC AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, la lettre en date du 8 février 1979, qui vous est adressée par S. Exc. Monsieur M'Hammed Boucetta, ministre d'Etat, Chargé des affaires étrangères et de la coopération du royaume du Maroc, en vous priant de bien vouloir la distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdellatif FILALI

Annexe

Lettre datée du 8 février 1979, adressée au Président du
Conseil de sécurité par le Ministre d'Etat chargé des
affaires étrangères et de la coopération du Maroc

Par lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 9 janvier 1979 (voir S/13023), j'avais dénoncé une fois de plus les agressions perpétrées contre le territoire national marocain par des groupes armés et financés par le Gouvernement algérien, à seule fin de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du royaume du Maroc.

La sérénité et le sang-froid que nous n'avons cessé d'observer face à l'extrême gravité de ces attaques armées ne semblent avoir eu pour seul écho qu'une accentuation de ces agressions, parallèlement à une campagne de grande envergure d'accusations mensongères contre de prétendues violations de la souveraineté algérienne.

Nous n'avons pas manqué de dénoncer, à plusieurs reprises, auprès de toutes les instances internationales, et de la manière la plus vigoureuse, ce comportement intolérable du Gouvernement algérien dont l'objectif majeur est de détourner l'attention de l'opinion publique internationale de l'agression permanente dirigée contre le Maroc et d'essayer de le discréditer par des affabulations, comme cela a été le cas à l'occasion du prétendu largage d'armes au-dessus du cap Sigli.

La campagne d'intoxication qui a immédiatement été déclenchée, suivie d'un appel à la mobilisation du peuple algérien pour contrecarrer un prétendu danger venant de l'extérieur, nous a clarifiés sur les véritables objectifs de la manoeuvre des autorités algériennes.

Pour mettre en évidence, une fois de plus, le caractère on ne peut plus fallacieux des accusations algériennes, permettez-moi de rappeler certaines des précisions citées dans ma lettre du 9 janvier 1979 (voir S/13023).

La question reste, en effet, toujours posée de savoir pourquoi les autorités algériennes qui prétendaient posséder toutes les coordonnées de l'action incriminée n'ont pas immédiatement réagi puisque, à les en croire, elles connaissaient l'heure exacte du décollage de l'avion, sa base de départ, son trajet, les noms des personnes qui auraient organisé l'opération à partir du Maroc, celles qui étaient chargées de réceptionner la cargaison, le numéro de matricule de l'avion et le nom du pilote.

Comment concevoir qu'un avion du type Hercules C 130, qui est un avion lourd et lent, puisse effectuer une telle mission à 500 km des frontières marocaines sans susciter de réaction adverse, alors que l'ensemble du trafic aérien au-dessus de l'Algérie et de ses côtes méditerranéennes est constamment sous le contrôle des radars aussi bien civils que militaires, qui maintiennent une surveillance étroite dans la région.

Devant le manque de crédibilité des allégations algériennes, aussi bien dans les milieux avertis que dans l'opinion publique internationale, on était en droit de s'attendre à plus de sérieux et de mesure de la part des gouvernants algériens.

En fait, il n'en a rien été, puisque d'autres événements d'une extrême gravité ont eu pour théâtre la ville marocaine d'Oujda, où nous avons eu à déplorer la perte de victimes innocentes.

En effet, le mardi 9 janvier 1979 à 7 h 30 du matin, trois jeunes écoliers ont été tués et plusieurs autres blessés par l'explosion d'une bombe destinée à détruire le centre émetteur de la radiotélévision marocaine à Sidi Yahia, et déposée sur le chemin emprunté habituellement par les écoliers.

Le mercredi 10 janvier 1979, un passant a découvert, à 20 h 30, une boîte suspecte placée au coin de la terrasse d'un café, Place du Maghreb, dans le centre de la ville d'Oujda. La boîte récupérée intacte par les services de sécurité contenait un engin explosif composé de 20 pains de TNT et de 20 morceaux de dynamite, dont 7 de 400 gr et 13 de 200 gr chacun.

Le 13 du même mois, un troisième engin explosif destiné à faire sauter le pont du chemin de fer reliant le Maroc à l'Algérie a été découvert à 4 km de la frontière, en territoire marocain.

Devant une telle multiplication d'actes criminels, dont les origines algériennes ne souffrent pas d'équivoque : les preuves réunies ne manquant pas d'être accablantes, le Maroc était en droit de prendre des mesures extrêmes pour assurer la sécurité de ses citoyens et l'inviolabilité de ses frontières, en dépit des risques inhérents à ces mesures.

Mais le Maroc a, une fois encore, préféré garder tout son sang-froid et faire preuve de sérénité, prenant en considération les circonstances exceptionnelles vécues par le peuple algérien frère durant la maladie du Président algérien et après son décès.

En dépit de la pondération dont nous avons fait preuve, certains responsables algériens persistent à saper cet espoir de paix auquel nous ne cessons de notre part de rester attachés : ce que les dirigeants d'Alger appellent "les événements de Maghnia et d'Oran", objet de la lettre que vous a adressée le Ministre algérien des affaires étrangères, ne sont en réalité qu'un des multiples aspects de la mise en scène et des opérations de conditionnement de la population algérienne.

Les allégations algériennes à ce sujet n'apportent, à l'appui de leurs thèses, aucune preuve pouvant résister à une analyse saine et impartiale, notamment en ce qui concerne la nationalité, le domicile et les prétendues relations avec les autorités marocaines de l'auteur présumé de la bombe de Maghnia.

Le scénario monté autour de ces événements, dont le Maroc se déclare être totalement étranger, était destiné en réalité à masquer une opération autrement plus grave et minutieusement préparée qui allait marquer le dimanche sanglant de Tan Tan, ville marocaine située sur la côte atlantique à plus de 400 km de la frontière algérienne.

En effet, le dimanche 28 janvier 1979, des mercenaires armés et entraînés par l'Algérie se sont infiltrés jusqu'à la ville de Tan Tan, où ils se sont attaqués à la population civile, faisant plusieurs victimes et causant des dégâts matériels importants. Dans leur fuite vers le territoire algérien, les assaillants ont emmené avec eux plusieurs otages, notamment des femmes et des enfants.

Cette nouvelle agression traduit, à n'en pas douter, la détermination de certains responsables algériens de persister, quels qu'en soient les conséquences et les risques, dans leur refus et leur opposition à tout dialogue destiné à mettre fin à l'état de tension qui prévaut dans notre sous-région. Un tel comportement ne peut que nuire à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales.

En s'abstenant d'user des mêmes procédés que les dirigeants algériens et de répondre à leur agression, le Maroc ne cesse de penser à l'avenir en transcendant les événements actuels, qu'il ose encore espérer purement conjoncturels. Et c'est à dessein qu'il s'est maîtrisé et s'est abstenu d'exercer ce droit de suite naturel, reconnu à tout Etat souverain dont le territoire est l'objet de violations délibérées.

Nous n'avons cessé, à ce jour, de faire preuve de patience et de pondération. Mais il est hautement dangereux pour la paix et la sécurité dans la région que les responsables algériens persévèrent dans leur provocation, fassent fi de l'avenir des peuples de la région et croient que le Maroc continuera de s'abstenir d'user de son droit de légitime défense.

Nous sommes, certes, décidés à éviter l'irréparable si notre bonne volonté rencontre le même écho chez les dirigeants algériens.

C'est dans cet esprit que je viens de m'adresser à M. le Ministre algérien des affaires étrangères par une lettre, dont je vous communique ci-joint le texte.

J'espère que notre appel sera entendu et compris seulement comme étant l'expression de la sagesse et du sens des responsabilités. Le Maroc, cependant, saura le moment venu, comme il a su le faire au cours de son histoire, prendre toutes mesures nécessaires à la défense de sa souveraineté nationale, de son intégrité territoriale ainsi qu'à la protection de ses citoyens.

Aussi, le Gouvernement marocain compte-t-il sur votre sagesse, votre clairvoyance et votre contribution pour qu'il soit mis un terme aux actes d'agression et de provocation de toutes sortes menés contre le territoire national marocain, afin que les pays de la région puissent connaître une ère de stabilité, de paix et de concorde.

Le Ministre d'Etat chargé des
affaires étrangères et de
la coopération

(Signé) M'Hammed BOUCETTA

Appendice

Lettre datée du 2 février 1979, adressée au Ministre
des affaires étrangères de l'Algérie par le Ministre
d'Etat chargé des affaires étrangères et de la
coopération du Maroc

La ville de Tan Tan a été l'objet, le dimanche 28 janvier 1979, d'une agression caractérisée. Outre les dégâts matériels incalculables, des citoyens marocains innocents ont trouvé la mort, au cours et à la suite de l'agression. Ainsi, le territoire national marocain se trouve-t-il, une fois de plus, attaqué et délibérément violé par des forces dirigées, organisées et équipées par l'Algérie, prenant leur point de départ en Algérie où elles retournent, une fois leur forfait accompli.

Déjà par le passé et comme vous le savez, devant les attaques armées répétées dont était victime le Maroc, Sa Majesté le roi Hassan II avait annoncé son intention d'user du droit de suite naturel reconnu à tout Etat souverain dont le territoire est violé.

A ce jour, le Maroc essayant de transcender les événements actuels, qu'il ose encore espérer purement conjoncturels et pouvant n'avoir rien de fondamental, n'a pas exercé ce droit de suite.

Et c'est à dessein que le Maroc s'est ainsi maîtrisé, en pleurant dans le silence et la dignité ses morts et ses pertes.

Il voulait, par-delà toute autre considération, sauvegarder l'avenir et ne rien faire qui puisse provoquer l'irréparable.

Il nous était encore possible de répondre à la dernière agression du dimanche 28 janvier par une autre agression aussi aveugle et aussi brutale. Nous nous en sommes abstenus toujours pour éviter l'irréversible, mais également et surtout parce que nous prenons en considération et à coeur les circonstances particulières et particulièrement dramatiques que vit aujourd'hui le peuple frère d'Algérie.

L'objet de la présente lettre est moins une plainte à laquelle j'aurais sans doute donné une forme plus adéquate, qu'une mise en garde et un appel profondément et sincèrement fraternels à votre sagacité et à votre sagesse.

Plus et mieux que quiconque, vous n'ignorez point pour les avoir suivis et y avoir participé, les démarches et les efforts déployés par Sa Majesté Hassan II et feu le Président Bourmediène - que Dieu ait son âme - en vue de mettre fin à la tension qui prévaut dans la région et au différend qui oppose nos deux pays.

Plus et mieux que quiconque, vous savez que seul l'état de santé du Président Boumédiène a empêché la rencontre projetée et décidée entre les deux chefs d'Etat d'avoir lieu.

La vanité d'une aussi importante décision longuement réfléchie et finalement prise par les deux chefs d'Etat étant a priori écartée, je puis dire, sans risque de me tromper, que leur rencontre aurait sûrement mis fin à tout différend, pour donner une nouvelle et puissante dynamique à la coopération fraternelle entre nos deux pays, qui demeure notre objectif fondamental.

Je vous connais personnellement trop d'intelligence et trop de perspicacité pour donner à la présente démarche autre chose que sa portée et son sens réels.

N'existerait-il pas, en effet, des forces occultes, ennemies implacables des uns et des autres, qui chercheraient à créer l'irréparable entre nos deux pays et à les séparer définitivement?

Dans la nuit noire, des armes sont un soir larguées sur le territoire algérien. Aussitôt, germe et se répand l'idée que le Maroc en est l'auteur.

Une explosion à la bombe se produit dans une ville algérienne sans trop attendre, le premier individu arrêté se dit être Marocain et, passant à des aveux spontanés, déclare avoir agi sur instructions des autorités marocaines.

Deux attentats successifs sont perpétrés dans la ville d'Oujda, au Maroc. Sur les lieux mêmes du crime, des traces matérielles sont délibérément laissées pour ne laisser aucun doute sur la nationalité algérienne de leurs auteurs.

Allant encore plus loin dans l'escalade et toujours pour que soit créé l'irréparable, voici qu'aujourd'hui le territoire marocain est violé et la ville de Tan Tan attaquée, avec plusieurs morts et des dégâts non encore évalués.

Le Maroc analysera sérieusement et objectivement la situation et prendra la décision que lui dictent les circonstances.

Usant de ses droits légitimes, il saura, le moment venu, prendre toutes mesures nécessaires à la défense de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale ainsi qu'à la sauvegarde de ses citoyens.

Soyez, cependant, d'ores et déjà convaincu que sa décision réfléchie et ne procédant d'aucun mouvement passionnel ou d'humeur n'ira, en aucun cas, contre les intérêts supérieurs de la communauté maghrébine, dont l'unité et la cohésion fraternelles demeurent parmi nos préoccupations majeures.

En tout état de cause et au moment où le peuple algérien est mobilisé pour se choisir et se donner les structures et les hommes qui conduiront son destin, je crois qu'il n'est pas meilleur instant pour nous inviter les uns et les autres à plus de réflexion et à une meilleure et plus exacte appréciation des événements.

La responsabilité que nous assumons nous commande impérativement d'être particulièrement vigilants et, en tout premier lieu, de nous demander si des forces occultes et incontrôlées ne chercheraient pas, en réalité, à remettre en cause et entraver les dernières volontés de feu le Président Boumédiène, dont la rencontre avec Sa Majesté le roi Hassan II - avec les résultats que l'on était naturellement et légitimement en droit d'attendre - aurait constitué, n'eût été son état de santé, l'une des plus grandes et plus glorieuses actions politiques.

Le Ministre d'Etat chargé des affaires
étrangères et de la coopération,

(Signé) M'HAMMED BOUCETTA
